

# Le Syndicat Au Service des PLP

LE JOURNAL  
DE L'ACADEMIE DE NICE

1<sup>er</sup> TRIMESTRE  
2020-21

## EDITO

### La sidération et l'effroi après l'assassinat de notre collègue.

Toute la communauté éducative est et restera sous le choc de cet effroyable assassinat.

Nous, enseignant-e-s, réalisons à nouveau combien nous sommes seul-e-s face à des parents parfois intrusifs, une hiérarchie qui ne nous soutient pas et un ministère qui passe son temps à nous dénigrer publiquement. Après ce drame, toute la nation semble faire corps derrière les enseignants...pour combien de temps encore ?

Ce sont tous ces discours publics anti-profs, qui ont contribué à dévaloriser notre fonction au sein de la République. Ce sont toutes ces réformes successives, iniques passées en force au mépris de notre avis qui ont contribué, depuis des années, à l'abandon d'une culture commune dans nos programmes. Les politiques nous ont exposés, car l'école doit être le rempart de toutes les défaillances de la société, sans nous donner les moyens, les armes pour défendre nos valeurs républicaines, ciment de notre société.

Le 2 novembre qui devait être une journée importante d'hommage, de recueillement et de travail éducatif en a été l'illustration. Une fois de plus notre ministre nous a lâchés !

Il faut désormais engager sur la durée, un travail de fond qui nécessite des moyens.

*Journal réalisé par Andrée RUGGIERO  
& Emmanuelle CAZACH*

### Alerte stagiaires!

Entrez en contact avec le SNUEP Nice pour avoir accès aux informations essentielles pour cette année : les réunions d'informations sur les mutations, nos conseils, vos droits...

<http://nice.snuep.fr/>

Pour rester informé des dernières actualités de l'académie, le site du SNUEP Nice attend votre visite!

**@NICESNUEP:** Pour nous suivre sur twitter, n'hésitez plus à vous abonner.

Bourse du Travail  
13 Avenue Amiral Collet  
83000 TOULON

tél : 06 79 44 06 81

courriel : [snuepnice@gmail.com](mailto:snuepnice@gmail.com)

site : [www.nice.snuep.fr](http://www.nice.snuep.fr)

# Le Rendez-vous de carrière: déroulé et recours

## Qui est concerné ?

- Avant le début des vacances d'été 2020: les collègues ont été individuellement informés-ées, de la programmation d'un rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire à venir.  
Pour 2020-2021, il s'agit par conséquent des collègues :
  - ayant dans le 6<sup>e</sup> échelon entre 12 mois et 23 mois 29 jours d'ancienneté au 31/08/21,
  - ou ayant entre 18 mois et 29 mois 29 jours d'ancienneté dans le 8<sup>e</sup> échelon au 31/08/21,
  - ou situés dans la 2<sup>e</sup> année du 9<sup>e</sup> échelon (ancienneté dans cet échelon comprise entre 12 mois et 23 mois 29 jours au 31/08/21), pour déterminer leur avis pour l'accès à la hors classe,
  - ou éligibles au rendez-vous de carrière en 2019-2020 mais qui, en raison de leur situation particulière, de la situation sanitaire ou d'un oubli de l'Administration, n'ont pu en bénéficier. Cette année en particulier, les collègues qui auraient dû avoir un rendez-vous de carrière en 2019-2020 mais dont le rendez-vous n'a pu se dérouler en raison du confinement, peuvent avoir leur rendez-vous de carrière jusqu'à la fin de l'année civile. Les avis devront être notifiés au plus tard le 15 janvier 2021.

## Les étapes du RDV :

Année scolaire  $n-1$  (2019-2020) : La programmation du RDV de carrière est notifiée via la messagerie académique.

Année scolaire  $n$  (2020-2021) : RDV de carrière et compte-rendu d'évaluation.

La date de l'inspection et du (ou des) entretiens doit être annoncée au moins quinze jours à l'avance (ce délai de notification ne peut être compris dans une période de vacance de classe). Le délai entre ces deux rendez-vous ne peut excéder 6 semaines.

**En fin d'année scolaire, le compte-rendu des évaluateurs est soumis à l'agent qui peut formuler des observations dans le cadre prévu à cet effet dans un délai de quinze jours calendaires à réception.**

Année scolaire  $n+1$  (2021-2022) : évaluation finale et **recours**

L'appréciation finale de la valeur professionnelle est notifiée, à la fin du compte-rendu, par le recteur, durant l'année scolaire suivante (en principe en début d'année scolaire).

1. **Un recours est alors possible, dans un délai de 30 jours francs suivant la notification de l'appréciation finale.**
2. **Le rectorat dispose de 30 jours francs pour répondre. Attention, l'absence de réponse équivaut à un refus de réviser l'avis.**
3. **Dans ce cas, vous pouvez saisir la Commission Administrative Paritaire (CAPA ou CAPN) d'une demande de révision dans un délai de 30 jours francs suivant la notification de la réponse. Envoyez un double de votre contestation à [snuenice@gmail.com](mailto:snuenice@gmail.com)**

Toutes les notifications sont à consulter dans l'application SIAE (accessible via I-prof).

**N'hésitez pas à faire valoir vos droits** : les commissaires paritaires SNUEP-FSU seront à vos côtés pour porter votre appel individuel en CAP (commissions administratives paritaires), vous informer et défendre vos droits.

Les visites qui n'ont plus avoir lieu lors de l'année scolaire 2019-2020 en raison du confinement du printemps dernier sont reportées au dernier trimestre de l'année 2020. Ce report entraîne un décalage de toutes les opérations pour tout le monde. L'appréciation finale devra être notifiée au plus tard le 15 janvier 2021.

# Compte-rendu CAPA Hors classe et classe exceptionnelle

68 promotions à la hors classe prononcées cette année, 40 hommes et 28 femmes. Parmi ces promu.es 26 onzième échelon et 42 dixième. Seulement deux collègues au onzième échelon n'ont pu être promus.

43 possibilités de promotions à la classe exceptionnelle dont 37 au titre du vivier 1. Seulement 7 ont pu être attribuées sur ce vivier 1, ce qui porte à 66 le nombre de promotions perdues pour les plp de l'académie de Nice depuis la mise en place de la classe exceptionnelle en 2017. Un scandale que le Snuep Fsu continue de dénoncer à tous les niveaux.

Par ailleurs 7 promotions à l'échelon spécial ont été attribuées

**Le SNUEP-FSU revendique la suppression de ces grades archaïques et la refonte des grilles indiciaires en une échelle unique sur 13 échelons accessible à tous, avec une entrée dans le métier à l'indice 540 et l'indice terminal 1063**

## Actualité

### **Des Evaluations nationales en seconde: pour les élèves ou pour les profs ?**

Quelle surprise de voir apparaître dans les tests d'évaluation de seconde des questions concernant le travail des enseignants durant la période de confinement !

**Les syndicats de la FSU ont dans un communiqué révélé ce curieux mélange des genres dont ni les enseignants, ni les élèves, ni leurs parents n'ont été informés !** Autre question essentielle : le SNUEP-FSU exige également que les familles soient informées directement et de manière explicite de l'utilisation des données personnelles concernant leur enfant.

La défiance, l'amateurisme n'ont plus de limite.

### **PFMP, annualisation, ... : Touche pas à mon statut !**

Tous les prétextes sont bons pour tenter de remettre en cause le statut des plp. Ainsi des chefs d'établissement soutenus par certains IEN, prétextant la crise sanitaire et les difficultés à trouver des lieux de stages, tentent d'imposer aux PLP des dispositifs contraires à leur statut (départs décalés, services annualisés ...)

**L'article 31 du statut des PLP ainsi que la circulaire relative aux PFMP du 29 mars 2016 pose clairement les obligations des enseignants pour ces périodes.**

Rappelons enfin que le calendrier des PFMP doit être présenté en CA l'année précédente. Il ne peut donc être envisagé une telle remise en cause de l'organisation pédagogique de l'établissement au prétexte de la crise sanitaire.

**Le SNUEP-FSU sera vigilant quant à l'application des textes et dénoncera toute tentative de modification du statut de façon sournoise ou frontale.**





En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,  
1<sup>ère</sup> fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2021

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

	Catégorie \ Échelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	99 2,80	138 3,91	141 4,00	144 4,08	150 4,25	156 4,42	165 4,68	177 5,02	186 5,27	198 5,61	210 5,95
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	189 5,36	198 5,61	213 6,04	228 6,46	243 6,89	255 7,23					
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	222 6,29	234 6,63	246 6,97	264 7,48		282 7,99	294 8,33	309 8,76			
La Réunion en €	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	129 3,66	180 5,10	183 5,19	189 5,36	195 5,53	201 5,70	213 6,04	228 6,46	243 6,89	258 7,31	276 7,82
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	243 6,89	255 7,23	276 7,82	294 8,33	315 8,93	333 9,44					
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	288 8,16	303 8,59	318 9,01	342 9,69		366 10,37	381 10,80	399 11,31			
Nouvelle- Calédonie et Polynésie française en CFP	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	15357 435,12	21480 608,60	21675 614,13	22308 632,06	22941 650,00	23886 676,77	25251 715,45	27003 765,09	28758 814,81	30444 862,58	32586 923,27
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	28644 811,58	30145 854,11	32472 920,04	34799 985,97	37126 1051,90	39348 1114,86					
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	33855 959,23	35802 1014,39	37749 1069,56	40479 1146,91		431467 1231,57	45171 1279,85	47460 1344,70			
Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane en €	<b>Classe normale</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	114 3,23	162 4,59	165 4,68	168 4,76	174 4,93	183 5,19	192 5,44	207 5,87	219 6,21	231 6,55	249 7,06
	<b>Hors classe</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	219 6,21	231 6,55	249 7,06	267 7,57	282 7,99	300 8,50					
	<b>Classe exceptionnelle</b> Coût réel mensuel après crédit d'impôts	258 7,31	273 7,74	288 8,16	306 8,67		330 9,35	342 9,69	360 10,2			

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire : 1<sup>er</sup> échelon classe normale**       Assistant-e d'éducation : 36 €       Sans traitement : 27 €  
 Non-titulaire : 93 €       Non-titulaire Réunion : 111 €       Non-titulaire Nlle Calédonie : 13310 CFP       Non-titulaire Guyane : 85 €

Retraité-es\* - PLP et CPE

- Métropole-Guadeloupe-Guyane-Martinique-Mayotte       PLP1 : 87 €       CN : 96 €       HC : 108 €       CEx : 114 €  
la Réunion       PLP1 : 117 €       CN : 129 €       HC : 144 €       CEx : 152 €  
Nouvelle-Calédonie - Polynésie française       PLP1 : 10383 CFP       CN : 11457 CFP       HC : 12888 CFP       CEx : 13605 CFP

\* Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

CONTACTS ACADÉMIQUES

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur [www.snuep.fr](http://www.snuep.fr)

**Aix-Marseille**

Bruno BOURGINE  
SNUEP-FSU  
12 place du Gal de  
Gaulle 13001 Marseille

**Amiens**

Annabelle HUMBERT  
180 rue Pasteur  
02300 Chaury

**Besançon**

Virginie BOUVOT  
Adrien GARDE  
Maison des Syndicats  
SNUEP-FSU  
4B rue Léonard de Vinci  
25000 Besançon

**Bordeaux**

P. BOUSQUET  
G. JOUSSEAU  
N. LAKHASSI  
SNUEP-FSU  
26 rue Paul Mamert  
33800 Bordeaux

**Caen**

Benoit LECARDONNEL  
3<sup>e</sup> étage, 10 rue Tancrède  
50200 Coutances

**Clermont-Ferrand**

Ugo TREVISIOL  
SNUEP-FSU  
Maison du peuple  
29 rue Gabriel Péri  
63000 Clermont-Ferrand

**Corse**

Sandrine TOULOUSE  
SNUEP-FSU Corse  
Maison des syndicats  
2 rue du Castagno  
20200 Bastia

**Créteil**

Sabrina. HASSANI  
Jean-Philippe COURNET  
SNUEP-FSU  
11/13 rue des Archives  
94000 Créteil

**Dijon**

Anne ROUZIER  
Philippe DUCHATEL  
2 rue du Parc  
21000 Chalon-sur-Saône

**Grenoble**

B. GUILLAUD-ROLLIN  
P. MICHELON  
SNUEP-FSU  
Bourse du travail  
32 av. de l'Europe  
38030 Grenoble cedex 02

**Guyane**

Sonia NEMORIN  
Marina VOYER-COUPRA  
SNUEP-FSU, BP 847  
97339 Cayenne Cedex

**La Réunion**

Charles LOPIN  
Résidence les Longanins  
Bat C, Apt 4  
7 Bd Mahatma Gandhi  
97490 Ste Clotilde

**Lille**

Jacques ALEMANY  
SNUEP-FSU  
209 rue Nationale  
59000 Lille  
**Limoges**  
SNUEP-FSU  
24 bis rue de Nexon  
87000 Limoges

**Lyon**

Séverine BRELOT  
SNUEP-FSU  
Bourse du travail  
salle 44,  
place Guichard  
69003 Lyon

**Martinique**

Danielle AVERLANT  
Christophe THEGAT  
SNUEP-FSU  
41 avenue des Canefiers  
97200 Fort de France

**Mayotte**

Omar ATTOUMI AMBRIRIKI  
Marine BOULAKHRAS  
SNUEP-FSU  
BP 57  
97620 Chirongui  
**Montpellier**  
Pascal MILLET  
SNUEP-FSU  
Enclos des Lys, bat B  
585 rue d'Aiguelongue  
34090 Montpellier

**Nancy-Metz**

Philippe DINEE  
SNUEP-FSU 54  
51 rue de Metz  
54000 Nancy

**Nantes**

Cécile CHÉNÉ  
SNUEP-FSU,  
Bourse du Travail  
14 Place Imbach  
49100 Angers

**Nice**

Andrée RUGGIERO  
Aurélie VANHALLE  
BP 58  
98845 NOUMEA CEDEX

**Nouvelle-Calédonie**

Aurélien VANHALLE  
BP 58  
98845 NOUMEA CEDEX  
**Orléans-Tours**  
Marylise BEAU  
Patrick BERNARD  
Stéphane LEROY  
Christophe MAYAM

SNUEP-FSU  
35-37 Av. de l'Europe  
BP 30836  
41008 BLOIS Cedex

**Paris**

Eric CAVATERRA  
SNUEP-FSU Paris  
38 rue Eugène Oudiné  
75013 Paris

**Poitiers**

Céline THIBAUDAULT  
SNUEP-FSU  
Av. du Parc d'Artillerie  
86000 Poitiers

**Polynésie Française**

Emmanuel CANERI  
SNUEP-FSU, BP 585,  
98713 Papeete  
snupepf16@gmail.com

**Reims**

Régis DEVALLE  
18 rue de Vitry  
51250 Sermaize-les-Bains  
**Rennes**  
Ronan OILLIC  
Agnès PRUDENZANO

SNUEP-FSU  
14 rue Papu  
35000 Rennes

**Rouen**

Jérôme DUBOIS  
Muriel BILLAUX  
SNUEP-FSU  
4 rue Louis Poterat  
76100 Rouen

**Strasbourg**

SNUEP-FSU  
4 rue de Lausanne  
67000 Strasbourg

**Toulouse**

Agnès BERNADOU  
Estelle CARRIER  
FSU 31 – SNUEP-FSU  
52 rue Jacques Babinet  
31100 Toulouse  
**Versailles**  
Rafikha BETTAYEB  
Olivier GUYON  
SNUEP-FSU Versailles  
38 rue Eugène Oudiné  
75013 Paris

---